

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON**

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue lundi le 12 janvier 2015 à compter de 19h00 au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s:

M. Daniel Lussier, maire;  
M. Mauro Lando, conseiller n° 1;  
Mme Isabelle Leduc, conseillère n°2;  
M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3;  
Mme Christine Schultz, conseillère n°4;  
Mme Louise Lussier, conseillère n° 5;  
M. Éric Beaudin, conseiller n° 6.

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présents :

M<sup>e</sup> Raffaella Di Stasio, Directrice générale et Secrétaire-trésorière;  
M. Sylvain Boucher, Inspecteur et Coordonnateur des travaux publics.

**VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT,  
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19 h 05, M. Daniel Lussier, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement.

rés : 2015-01-001

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que lu, mais en le laissant ouvert.

**ADOPTÉE**

rés : 2015-01-002

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2014**

Il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2014 soit accepté tel que lu, en apportant les corrections soumises en regard des noms des citoyens ayant posé des questions lors de la période de question.

**ADOPTÉE**

rés : 2015-01-003

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2014**

Il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Christine Schultz, conseillère, et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014 soit accepté tel que lu.

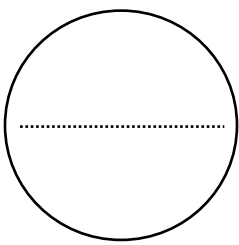
**ADOPTÉE**

rés : 2015-01-004

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU  
12 JANVIER 2015**

M. Daniel Lussier, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 12 janvier 2015. Il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Christine Schultz, conseillère, et résolu unanimement que les comptes ajoutés et payés du mois de décembre 2014 soient acceptés au montant de **210 911,61 \$** et que les comptes à payer en date du 12 janvier 2015 soient payés au montant de **133 333,09 \$**.

**ADOPTÉE**



Avis de motion

**RÈGLEMENT N° 286-1 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné Mauro Lando, conseiller que le *Règlement n° 286-1 concernant la prévention des incendies* sera adopté lors d'une séance subséquente.

Avis de motion

**RÈGLEMENT N° 288-1 DÉCRÉTANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS – AVIS DE MOTION;**

Avis de motion est donné par Isabelle Leduc , conseillère, que le *Règlement n° 288-1 décrétant la délégation de pouvoirs* sera adopté lors d'une séance subséquente.

rés : 2015-01-005

**APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

Attendu que le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec a offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

Attendu que les prévisions budgétaires 2015 soumises par l'organisme délégué, soit le « Regroupement des personnes handicapées - Région du Haut-Richelieu inc. », à l'égard du service de transport adapte aux personnes handicapées;

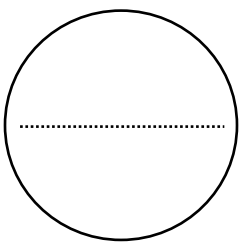
Attendu que les prévisions budgétaires 2015 ont été approuvées le 19 novembre 2014 par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur- Richelieu;

Attendu que ces prévisions fixent à 9 251 \$la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington pour le transport adapté aux personnes handicapées;

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement :

- que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington nomme la Ville de Saint-Jean- sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2015;
- que soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 9 251 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE**



rés : 2015-01-006

**APPUI AU PROJET DE M. PIERRE FORTIN RELATIF AU MAINTIEN DU SERVICE DE SA STATION D'ESSENCE**

Attendu que M. Pierre Fortin, propriétaire d'un poste à essence situé au cœur de la municipalité, souhaite tout mettre en œuvre afin de préserver ce service dans sa communauté;

Attendu que pour assurer le maintien de ce service, M. Fortin souhaite rester compétitif;

Attendu qu'il s'est adressé aux membres du conseil afin d'obtenir l'appui de la municipalité dans le cadre de ses demandes éventuelles au gouvernement visant perception des taxes suivantes :

- Taxe d'accise sur l'essence : taxe fédérale établie selon un montant fixe et non comme un pourcentage.
- Taxe sur les carburants : taxe québécoise établie selon un montant fixe.

Attendu que la municipalité s'est offert pour aider M. Fortin dans ses démarches;

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement d'appuyer M. Pierre Fortin dans ses demandes éventuelles au gouvernement visant perception des taxes susmentionnées.

**ADOPTÉE**

rés : 2015-01-007

**TARIFICATION DE LA LOCATION DE LA PATINOIRE POUR L'ANNÉE 2015**

Il est proposé par Pierre Boisvert, er appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement de fixer la tarification annuelle 2015 de la patinoire du Centre multi-récréatif à 100 \$ / heure.

**ADOPTÉE**

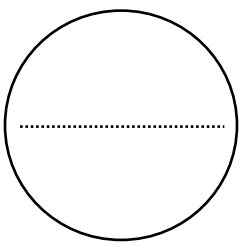
rés : 2015-01-008

**PROJET NOUVEAU HORIZON DES AÎNÉS DE SHERRINGTON – AMÉNAGEMENT D'UN LOCAL À USAGE EXCLUSIF / PROTOCOLE D'ENTENTE ET BAIL LOCATIF – NOMINATION DES SIGNATAIRES**

Attendu que le projet de remise en état et d'amélioration de la salle communautaire Louis-George-Lamoueux (*ref: Résolution n° 2014-06-171*);

Attendu que la municipalité et les Aînés de Sherrington se sont entendus afin de modifier l'emplacement destiné au Aîné pour l'aménagement d'un local permanent au centre communautaire pour la Salle des Loisirs située derrière la bibliothèque;

Attendu que cette décision fait suite à plusieurs considérants, notamment l'obligation de ranger tous leurs effets (tables, chaises, décorations, etc.) lors des multiples locations de salle effectuées par la municipalité pour l'ensemble de la population et des OBNL;



Attendu que ce transfert permettra aux Aînés de Sherrington de profiter d'un local de manière permanente et exclusive selon certaines modalités;

Attendu que cela leur permettra de plus d'aménager un plus grand local destiné à l'activité physique en plus d'un vestiaire;

En conséquence, il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Christine Schultz, conseillère, et résolu unanimement de mandater M<sup>e</sup> Raffaella Di Stasio pour l'élaboration du protocole d'entente incluant un bail locatif entre la municipalité et les Aînés de Sherrington.

**ADOPTÉE**

rés : 2015-01-009

**PROJET NOUVEAU HORIZON DES AÎNÉS DE SHERRINGTON – AMÉNAGEMENT D'UN LOCAL À USAGE EXCLUSIF /TRAVAUX – ADJUDICATION DU CONTRAT**

Attendu que le projet d'aménagement d'un local à usage exclusif pour les Aînés de Sherrington (*ref: Résolution n<sup>o</sup> 2015-01-008*) prévoit des travaux de rénovation et d'amélioration de l'actuelle salle des Loisirs, située au 234 A, rue des Loisirs;

Attendu que les Aînés de Sherrington finance les travaux auprès de l'entrepreneur, bien que la municipalité soit maître d'œuvre et propriétaire du bâtiment;

Attendu qu'une recherche de prix a été effectuée auprès de deux entrepreneurs et que Construction E. Tremblay Inc. a présenté la meilleure offre;

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement d'adjuger le contrat pour la rénovation et l'amélioration de l'actuelle salle des Loisirs ci-haut décrite à Construction E. Tremblay Inc. pour un montant de 14 100 \$, plus taxes, et ce, puisque l'offre satisfait les Aînés de Sherrington et la municipalité.

**ADOPTÉE**

**IDENTIFICATION DES PRIORITÉS D' ACTIONS 2015-2016 POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

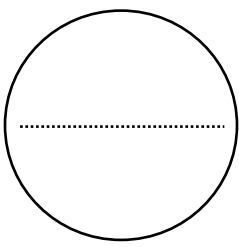
Les élus municipaux ont identifié les priorités d'actions 2015-2016 suivantes pour la Sûreté du Québec :

1. poursuite des interventions en sécurité routière par les opérations vitesse sur le territoire et par les patrouilles stratégiques;
2. renforcer le parrainage en favorisant les échanges entre la municipalité et le parrain attitré;
3. impliquer davantage la Sûreté du Québec dans le volet communautaire.

**RAPPORT DE VOIRIE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2014**

Durant le mois de décembre, les employés des travaux publics de la municipalité ont notamment effectué les travaux de voirie suivants:

- Travaux sur Système de réfrigération au CMR (Remplir de Glycol et tester les fuites);
- Mise en marche du compresseur au CMR;
- Arrosage de la patinoire;



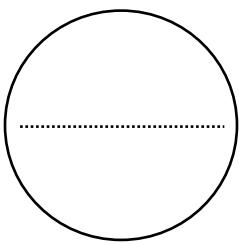
- Installation des filets protecteurs ainsi que les tapis de caoutchouc au CMR;
- Installation du plan d'évacuation au CMR;
- Aller chercher les équipements (banquettes, tables et tabouret) à St-Bernard;
- Fabrication d'un comptoir pour le CMR;
- Fabrication et installation de protecteurs devant les sorties de ventilation CMR;
- Déneigement au besoin (trottoir et centre municipaux);
- Réparation et installation de pancartes signalisation manquantes;
- Ménage du garage municipal;
- Entretien de la patinoire avec zamboni à tous les jours;
- Préparation du site à l'usine d'épuration pour le transport des boues ;
- Entretien de l'usine d'épuration;
- Pompage de la station Fortin en haut niveau;
- Réparation du souffleur sur tracteur Massey;
- Chargement du sel et de l'abrasif dans l'abri à sel;
- Installation des lumières de Noël;
- Réparation des toilettes au centre communautaire;
- Ramasser les déchets dans les fossés des rangs;
- Réparation de nid de poules.

Il est mentionné durant la séance que la municipalité a reçu plusieurs félicitations pour la qualité de la glace. M. Daniel Lussier souligne donc l'excellent travail des employés des travaux publics.

#### **RAPPORT D'INTERVENTION DU SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2014**

M. Daniel Lussier informe la population des résultats du rapport d'intervention du Service de prévention incendie préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service.

Intervention premier-répondant		1
Entretiens d'équipe		5
Inspections vad		5
Accidents de la route		3
Alarme		0
Bénévolat	Guignolée	1
Entraide		3
Préventions résidentielles		10
incendie automobile		0
garde externe	semaines	5
Incendie bâtiment		1
Formation		0
Feux de débris non conforme		0
Entretiens de camion	valve 4	2
Réservoir perforé	232	3 jrs



rés : 2015-01-010

**AUTORISATION À CONCLURE UNE ENTENTE VISANT L'APPLICATION DES DROITS ET OBLIGATIONS DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DES GRANDES-SEIGNEURIES CONCERNANT L'ENTRAIDE MUTUELLE EN CAS D'INCENDIE ET D'INTERVENTION D'URGENCE AU CONSEIL MOHAWK DE KAHNAWAKE**

Considérant que l'Entente intermunicipale des Grandes-Seigneuries concernant l'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence a été signée en 2005 par la Ville ou la municipalité (« **Entente initiale** »);

Considérant que le Conseil Mohawk de Kahnawà:ke (« **CMK** ») désire bénéficier de tous les droits et respecter toutes les obligations de l'Entente initiale, en faisant les adaptations nécessaires contenues à l'Entente d'application (ci-après définie);

Considérant qu'il est opportun de permettre au CMK de recevoir secours pour le combat des incendies ou d'intervention d'urgence lorsque le sinistre auquel elle fait face excède ses capacités d'intervention;

Considérant que par l'entente visant l'application des droits et obligations de l'entente intermunicipale des Grandes-Seigneuries concernant l'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence au CMK (« **Entente d'application** »), le CMK s'engage à respecter toutes les obligations contenues à l'Entente initiale, sous réserve des remplacements et modifications apportés par l'Entente d'application, tout en bénéficiant de tous les droits contenus à l'Entente initiale;

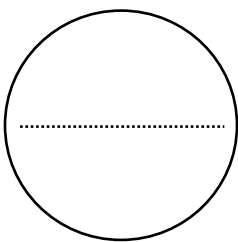
En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement :

- QUE le conseil municipal de Saint-Patrice-de-Sherrington approuve l'Entente visant l'application des droits et obligations de l'entente intermunicipale des Grandes-Seigneuries concernant l'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence au Conseil Mohawk de Kahnawà:ke à intervenir entre les parties, tel que soumis aux membres du conseil;
- QUE le maire et la Directrice générale et secré.-très. soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, ladite entente.

**ADOPTÉE**

**FESTIVAL D'HIVER 2015;**

M. Daniel Lussier et Mme Isabelle Leduc informent la population que le Festival d'Hiver 2015 se tiendra le samedi 7 février au Centre Multi-Récréatif entre 10h00 et 18h00. La programmation des activités sera publiée dans l'Info-municipal, dans le journal local ainsi que sur le site internet.



rés : 2015-01-011

### **OFFRE EN GESTION DU CAMP DE JOUR – ADJUDICATION**

Il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de gestion du camp de jour de l'Académie des Jeunes Sportifs pour la saison 2015 et à cette fin, de lui en déléguer la gestion;
- de mandater M<sup>e</sup> Raffaella Di Stasio pour l'élaboration d'une entente de gestion entre l'Académie des jeunes sportifs et la municipalité en collaboration avec la municipalité d'Hemmingford et le Comité des Loisirs de Saint-Édouard.

**ADOPTÉE**

### **RÉSEAU D'INFORMATION ET D'AIDE AUX PERSONNES ASSISTÉES SOCIALES (RIAPAS) – CAMPAGNE ANNUELLE DE FINANCEMENT 2015;**

Ce point est reporté à une séance subséquente.

### **CENTRE D'ÉCOUTE MONTÉRÉGIE – BRISER L'ISOLEMENT CHEZ LES AÎNÉS – DEMANDE DE DONS;**

Ce point est reporté à une séance subséquente.

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE**

Le 27 août 2014, la MRC des Jardins-de-Napierville a adopté le Règlement n<sup>o</sup> URB-205 édictant le quatrième remplacement du schéma d'Aménagement et de développement révisé pour son territoire.

Plusieurs améliorations ont été apportées, notamment eu égard à la gestion des usages non agricole et à la cohabitation des usage en zone agricole, aux prises de captage d'eau potable, aux normes de lotissement, à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, aux infrastructure et aux équipements électriques ainsi qu'à la gestion de l'urbanisation.

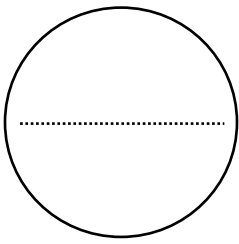
Le ministère des Affaire Municipales et de l'Occupation du territoire a confirmé la conformité dudit Schéma aux orientations gouvernementales et qu'en conséquence, il entrera en vigueur selon la loi.

La municipalité dispose d'un délai de 24 mois pour préparer et adopter une réglementation révisée afin de concorder avec ledit Schéma.

### **PÉRIODE DE QUESTION**

*Mme Georgette Couture*, présidente des Aînés de Sherrington, s'assure que le projet d'aménagement d'un local à usage exclusif ait été accepté. Elle ajoute que le soir du 7 février, jour où se tiendra le Festival d'Hiver 2015, les Aînés de Sherrington ont réservé le centre communautaire.

*M. Daniel Laplante* exprime son désaccord envers la décision de la municipalité de fournir la salle des Loisirs à l'Exclusivité des Aînés de Sherrington durant les fêtes de fin d'année. Il ajoute qu'il faudrait insérer une annonce dans l'Info-municipal invitant la population à donner les vieux patins et les vieux bâtons de hockey à la municipalité afin de les prêter à ceux



qui n'en ont pas. Il termine en demandant que des portes de patinoire supplémentaires soient installées.

*M. Colin* demande qui a la compétence pour accepter le Schéma d'Aménagement révisé et combien de temps cela va-t-il prendre avant de pouvoir lotir.

*Mme Clairette Allard* se plaint de la cueillette des ordures. Elle s'informe sur l'ajout d'une lumière de rue au bureau de poste.

*M. Daniel Laplante* informe les élus qu'à son sens, les enfants en bas âges ne devraient pas avoir accès à la patinoire en fin de soirée pour des raisons de sécurité.

rés : 2015-01-012

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 20 h 10 sur une proposition de Mauro Lando, conseiller, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et ce résolu unanimement.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
M. Daniel Lussier, Maire

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Raffaella Di Stasio,  
Directrice générale & Secr.-très.

Je, \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2015.